Je souhaite être :

☐ Prélevé à échéance (tous les 6 mois)

☐ Mensualisé

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat- RIB-RUM :

Type de contrat : LA REGIE DES EAUX DLVAgglo

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie des eaux DLVAgglo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie des eaux DLVAgglo.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR76 1007 1040 0000 0020 0060 079

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : *REGIE DES EAUX DLVAGGLO*
Adresse :	*Adresse : 1 RUE DU CHATEAU BP 20*
Code postal :	*Code postal : 04180*
Ville :	*Ville : VILLENEUVE*
Pays :	*Tél. : 04 92 78 41 33*

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Périodicité des prélèvements : Mensuelle ☐ Semestrielle ☐

Nombre de personnes dans le foyer : ☐

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UNE COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE L'ABONNE (E)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par DLVAgglo. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec DLVAgglo.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.